

Congrès régional de Rhône-Alpes

Date-Lieu : 27-03-14 à Valence

problématique(s) secteur Corpo

Mandat régional :

ATT au sein de la communauté éducative

Officiellement, dans les textes, nous faisons toujours partie de la communauté éducative. Mais concrètement, nous voyons que nos participations aux activités éducatives (voyages, sorties, ...) sont de fait interdites par notre employeur.

Un ATE ne peut participer à un voyage que si c'est un cuisinier qui part pour faire la cuisine. Toutes les autres activités sont interdites.

Nous avons de nombreux problèmes avec l'autorité en relation avec la vie scolaire. Dans certains cas, on nous oblige à faire la police à la place des surveillants et d'autres fois, on nous interdit d'émettre un avis. Les demandes faites par les ATE ne sont pas prises en compte ni même prises au sérieux.



27 ème
CONGRÈS
NATIONAL

50 ANS D'AVENTURE
COLLECTIVE POUR
L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC

Congrès régional de Rhône-Alpes

Date-Lieu : 27-03-14 à Valence

problématique(s) secteur Corpo

Mandat régional :

Groupe de travail sur le thème précarité des personnels

- Nous avons évoqué la nécessité de faire remonter, en premier lieu, tous les problèmes liés à la **déprécarisation**.

Nous pensons qu'il est indispensable « **d'assouplir des conditions d'entrée dans le processus** » en agissant sur les deux freins majeurs à l'éligibilité :

- la condition d'avoir au moins deux ans d'ancienneté en mars 2011, qui aurait dû être supprimée maintenant ou alors être décalée dans le temps. Aujourd'hui le processus va s'éteindre puisque tous les agents remplissant ces conditions ont du pouvoir se présenter !
→ **QUID de tous les autres ???**
- le seuil fatidique des 70 % alors que les temps de travail des contractuels sont très fluctuants d'une année sur l'autre et rarement à cette hauteur
→ **QUID des temps de travail oscillant entre 50 et 70 % ???**

Nous pensons qu'il est grand temps que l'administration gère avec plus de rigueur et aussi de respect des agents toutes les procédures de concours :

- il n'est pas acceptable de n'avoir que des informations assez confuses sur la nature de l'épreuve, épreuve qui peut souvent revêtir une forme très différente selon les disciplines !
- il n'est pas acceptable de laisser se présenter à l'oral des agents sans avoir en amont lors du dépôt du dossier, vérifié l'éligibilité de la personne.
- il n'est pas acceptable que l'affectation en tant que stagiaire ou en tant que nouveau titulaire se fasse sans la transparence nécessaire. Nous n'avons par exemple, aucune information sur les postes proposés aux uns ou aux autres en « direct » sur leur boîte mail : chacun a-t-il droit aux mêmes propositions de poste ???

En ce qui concerne les formateurs CFFPA :

- ils refusent finalement le bénéfice de leur déprécarisation ou, étant en CDI, décidaient de ne pas se présenter, pour ne pas partir à l'autre bout de la France.

- Ces choix sont compréhensibles mais ces formateurs restent tout de même en situation très précaires, bon nombre de CFPPA étant en difficultés financières, et tous étant soumis à des appels d'offre très fluctuants et à un marché de la formation hyperagressif .

→ **Quelles solutions pour déprécier réellement tous ces formateurs compétents et investis ?**

➤ Nous avons évoqué la nécessité de faire remonter, ensuite tous les problèmes liés aux **contrats des contractuels/vacataires/faux vacataires**

- il reste encore ici ou là des contrats 10/12 hors la loi, qui n'ont aucune justification légale d'existence.

→ **Quels moyens d'action pour les faire disparaître ? A quel niveau agir ? SRFD ? DGER ?**

- il est aussi recours à des vacataires plein temps sur des périodes pas trop longues (pour ne pas dépasser le quota de vacances) pour remplacer un enseignant à plein temps en arrêt maladie alors que le poste devrait être remplacé par un agent contractuel de remplacement

→ **Quels moyens d'action pour les faire disparaître ? A quel niveau agir ? SRFD ? DGER ?**

- il n'est pas pensable que des contrats s'arrêtent début juin et que l'on demande aux agents d'assurer des épreuves d'examen fin juin, au-delà de leur fin de contrat.

→ **Quels moyens d'action ? A quel niveau agir ? SRFD ? DGER ?**

➤ Nous avons évoqué les **contrats des AVSI** en dénonçant

- les contrats signés qui sont des 10/12 et encore : certains agents ont leur contrat qui finissent début juin alors que les élèves dont ils s'occupent ont encore classe au moins une quinzaine

→ **Quels moyens d'action ? A quel niveau agir ? SRFD ? DGER ?**

- la prise en compte du budget AVSI sur le même BOP que le fond social lycéen avec pour conséquence une ligne non abondée dans le budget des établissements pour aider les jeunes dont les familles sont en difficulté financière

→ **Quels moyens d'action pour dénoncer cette inégalité de traitement dans l'EAP ? A quel niveau agir ? SRFD ? DGER ?**

21 CONGRES NATIONAL

COLLECTIVE POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Congrès régional de Rhône-Alpes

Date-Lieu : 27-03-14 à Valence

problématique(s) secteur PSL

Mandat régional :

Motion «gouvernance»

- 1 Nous sommes favorables à la remise en cause du mandat du congrès de Limoges de 1985 afin que les élus SNETAP-FSU puissent participer aux élections des présidents de CA. Nous considérons que le SNETAP doit encourager la mise en place de présidents favorables aux mesures agro écologiques.

Nous souhaitons conserver les structures actuelles des EPL considérant qu'elles gardent leur raison d'être. Nous exigeons en revanche une démocratie plus participative et surtout une plus grande transparence du fonctionnement des instances.

Nous demandons la création d'une instance de concertation dédiée aux représentants de l'EAP et des conseils régionaux pour les formations professionnelles dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation.

Concernant les situations financières des EPL, nous sommes inquiets des dynamiques actuelles globalement déficitaires. Nous demandons la prise en charge par le ministère du surcoût lié au caractère pédagogique des centres et des exploitations agricoles en particulier. Le statut de ces dernières mérite une véritable réaffirmation de leur vocation pédagogique.

Nous estimons que le personnel de direction doit recevoir une formation plus approfondie quant à la gestion du personnel, la maîtrise de la comptabilité publique, des droits syndicaux, de la communication. Nous demandons aussi une incitation à la formation continue plus forte en relation avec les priorités pédagogiques.

Nous pensons qu'il est nécessaire de remettre en cause la loi imposant 3 centres constitutifs aux EPL. De nombreux EPL ne sont pas en conformité et nous souhaitons toutefois sanctuariser leur raison d'être.

27^{eme}
CONGRÈS
NATIONAL

UNION DÉPARTEMENTAIRE
COLLECTIVE POUR
L'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC

Congrès régional de Rhône-Alpes

Date-Lieu : 27-03-14 à Valence

problématique(s) secteur PSL

Mandat régional :

Citoyenneté – Laïcité

Dans de nombreux référentiels la laïcité et la citoyenneté font partie des sujets à traiter. Bac STAV, Bac Pro. En BTSA le module 22 – thème culturel permet de faire un lien avec la citoyenneté.

On s'aperçoit qu'à l'éducation nationale, la laïcité et la citoyenneté sont dans tous les programmes avec l'enseignement de l'éducation civique. Au ministère de l'agriculture ces valeurs sont saupoudrées dans les référentiels, le plus souvent au travers d'heures non affectées.

Au nom de l'autonomie des EPLE, chaque établissement organise à sa manière ces heures, sous la forme de semaine de stage, de journées banalisées pour l'ensemble des classes....

La référence à la devise française nous semble importante :

« Liberté, égalité, fraternité ». Avec ces horaires non affectés, l'égalité entre les apprenants n'est pas respectée. Problème également concernant l'enseignement de ces notions par des enseignants « non habilités » pour cela. Professeur de biologie, de langue, ... Ils font appel à leur vécu et non à des compétences professionnelles.

Cet enseignement disciplinaire concerne les enseignants de philosophie et d'histoire.

Il est important de redéfinir la laïcité en rappelant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) mais également en insistant sur le fait que la laïcité c'est le respect de toutes les religions mais également le respect de n'être attaché à aucune religion.

Concernant la citoyenneté, il est nécessaire de mettre l'accent sur le bénévolat et le milieu associatif. Notre rôle d'éducateur est de sensibiliser les jeunes sur l'importance de la solidarité et de l'implication de chacun. Mais il faut également conduire une réflexion sur le désengagement de l'Etat. Le politique doit reprendre la main sur ces missions qui ont été délaissées.

Le SNETAP-FSU a toujours revendiqué la parité avec l'EN :

- pour le statut des personnels.
- pour les diplômes.
- pour les référentiels d'enseignements généraux.

Le SNETAP-FSU demande :

- des contenus précis dans les référentiels au lieu de mots clés.
- que tous les personnels aient une information voire une formation sur « comment gérer la laïcité dans nos EPL ? ».
- que les associations qui interviennent dans nos EPL s'appuient sur les équipes pédagogiques et non l'inverse. (projet EUREKA en Rhône-Alpes où certaines associations sont imposées par le conseil régional = projet clé en main). Faire référence au projet d'établissement.

Le SNETAP-FSU exige :

- que l'enseignement privé, qui fonctionne grâce à des subventions publiques, applique les valeurs de la laïcité. (référence aux dernières manifestations sur le mariage pour tous).

L'actualité nous montre qu'il est urgent de sensibiliser les apprenants et l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole sur ces valeurs qui sont régulièrement bafouées.